

Mairie de
Saint-Chinian



DP 034 245 24 00008 déposée le 06/02/2024	
Par :	Monsieur GROSJEAN André
Demeurant :	3 Avenue d'Assignan 34360 SAINT-CHINIAN
Sur un terrain sis à :	3 Avenue d'Assignan 34360 SAINT-CHINIAN
Cadastré :	AD 455
Nature des Travaux :	Réfection de façade et changement de la gouttière

**ARRETE DE RETRAIT DE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Arrêté n° AMURB 2024-166

Le Maire de la commune de Saint-Chinian

- VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421.1 et suivants ;
- VU** la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- VU** l'arrêté du maire en date du 29 mai 2020 donnant délégation de signature à M. Alain GHISALBERTI dans le domaine de l'urbanisme ;
- VU** la DP 034 245 24 00008 accordée en date du 21 mars 2024 ;
- VU** la demande d'annulation présentée en date du 29 octobre 2024 par Monsieur André GROSJEAN.

ARRETE

Article 1 : Le retrait de Déclaration préalable susvisée est **PRONONCE**.

Saint-Chinian, le 30/10/2024

**Le Maire,
Catherine COMBES**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.